

## CRITÈRES DE NOTATION

### Critères de notation des inspecteurs

#### Déroulement détaillé de l'épreuve

Les candidats convoqués pour l'examen du permis de conduire ont rendez-vous au centre d'examen avec leur enseignant avec un peu d'avance.

L'inspecteur prend alors place dans le véhicule et consulte le dossier pour vérifier qu'il est bien en règle.

L'enseignant s'assoit à l'arrière de la voiture et le candidat est invité à s'installer au poste de conduite. L'inspecteur salue le candidat, et compare ensuite sa pièce d'identité avec le dossier de demande de permis de conduire. Il tient ensuite un discours ressemblant à celui-ci : " Vous allez effectuer un parcours comprenant une partie en agglomération, une partie hors agglomération, ainsi qu'une manœuvre en marche arrière, un arrêt de précision et 3 questions. Je vous donnerai le chemin par direction, (gauche, droite), ou par panneau. Si vous n'avez pas bien compris ou mal entendu, n'hésitez pas à me faire répéter. Durant toute l'épreuve, vous devrez veiller à respecter les règles du code de la route, en faisant particulièrement attention aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) et à ne pas gêner, ne pas surprendre et ne pas être surpris. Est-ce que vous avez des questions ?... "L'épreuve se passe ensuite comme annoncé, mais il n'y a pas toujours de partie ' hors agglomération ', car ce n'est pas toujours possible. A la fin de l'épreuve, l'élève reprend ses affaires et sort du véhicule sans avoir eu un seul indice sur le résultat de son examen. L'inspecteur finit de remplir le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC) sur sa tablette. Sa décision est immédiate et souveraine. Il n'est pas possible (sauf vice de procédure) de la contester. Ni pour l'inspecteur, ni pour le candidat.

Le résultat sera consultable sur le site de la sécurité routière quelques jours après l'épreuve (48h hors samedi et dimanche).

#### Les compétences évaluées

##### 1/ Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord (2 pts)

Pour cette compétence, vous ne pouvez pas avoir plus de 2 points. L'inspecteur va vérifier :

- Que vous avez enlevé votre manteau avant de vous installer afin d'optimiser le fonctionnement de la ceinture de sécurité en cas de choc.
- Que vous avez dans l'ordre : réglé le siège, le dossier, le volant si besoin, les rétroviseurs, mis la ceinture et vérifié le point mort.
- Que vous vous êtes assuré que tout le monde avait bien sa ceinture et l'appuie-tête, y compris votre passager à l'arrière (n'hésitez pas à poser la question à voix haute)

## 2/ Effectuer les vérifications du véhicule (3 pts)

Depuis janvier 2018, vous devez répondre à 3 questions, qui seront liées entre elles au travers de 3 thématiques.

- les vérifications intérieures ou extérieures
- la sécurité routière
- les premiers secours

Chaque bonne réponse rapporte 1 point.

La question est tirée au sort en fonction du totaliseur kilométrique de votre véhicule.

Par exemple la question no 85 :

- Pour vérification intérieure : Actionner la commande des feux de détresse.
- Pour la question liée à la sécurité routière : Dans quels cas doit-on utiliser les feux de détresse ?
- Pour les premiers secours : Quels comportements adopter en cas de diffusion du signal d'alerte du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) ?

## 3/ Connaître et utiliser les commandes (3 pts)

Il s'agit de vérifier si le candidat est à l'aise avec la partie purement mécanique (faire avancer la voiture) de la conduite :

- A-t-il les mains correctement positionnées sur le volant (en ligne droite, en virage, en tournant) ?
- Passe-t-il les vitesses au bon moment (y compris pour rétrograder) ?
- Remonte-t-il l'embrayage rapidement ?
- Utilise-t-il les accessoires (pare-soleil, frein à main, essuie-glaces) ?

Normalement, tous les candidats doivent avoir le maximum de points pour cette compétence, car il est inadmissible de se présenter à l'épreuve si l'on ne maîtrise pas le véhicule.

Un nombre trop élevé de calages peut cependant faire perdre des points (sans que le calage soit en lui-même un motif d'ajournement).

Cependant, si caler en repartant d'un feu rouge qui passe au vert n'est pas éliminatoire, ça le sera si votre calage se produit au milieu d'une intersection ou en entrant dans un carrefour à sens giratoire par exemple.

Rappelez-vous ! c'est la conséquence du calage qui sera éliminatoire (Gêne de la circulation, situation dangereuse etc..).

## 4/ Prendre l'information (3 pts)

L'inspecteur vérifie pour cette compétence si le candidat observe ce qui se passe autour de lui :

- Consulte-t-il régulièrement son rétroviseur intérieur, surtout à l'approche des feux, aux abords des priorités à droite ou avant de ralentir ?
- Consulte-t-il ses rétroviseurs extérieurs avant de changer de file ?
- Vérifie-t-il dans les angles morts régulièrement ?
- Balaye-t-il les intersections du regard, surveille-t-il les passages piétons ?
- Surveille-t-il les véhicules qui circulent autour de lui pendant qu'il effectue sa manœuvre ?

Cette compétence fait souvent perdre des points aux élèves qui ont tendance à stresser, et se laisse déconcentrer par leur angoisse.

Pour obtenir le maximum, il faut être extrêmement calme et concentré.

#### 5/ Adapter son allure aux circonstances (3 pts)

Adapter son allure, cela signifie par exemple :

- Rouler au plus près des vitesses maximales autorisées dès que c'est possible,
- Anticiper les intersections et ralentir suffisamment avant de les aborder, en modulant le freinage selon que l'on devra céder le passage ou non,
- Ralentir suffisamment en cas de croisement difficile
- Accélérer au bon moment, notamment lors des insertions sur voie rapide et des changements de file
- Ne pas ralentir exagérément lorsque cela n'est pas nécessaire.

Contrairement à ce que certains pensent, aller trop lentement par excès de prudence peut faire perdre un maximum de points dans cette compétence et aboutir à un échec. La vitesse excessive est bien entendu tout aussi pénalisante.

Il est souvent difficile pour les candidats de trouver le bon équilibre, surtout le jour de l'examen. La plupart des candidats obtiennent 2 points dans cette compétence.

#### 6/ Appliquer la réglementation (3 pts)

Pour cette compétence, c'est en général tout ou rien. Soit le candidat a commis une faute éliminatoire (refus de priorité, non respect d'un feu ou d'un stop) et il n'a aucun point, soit il a le maximum de points.

Il peut cependant perdre des points s'il ne semble pas avoir pris conscience des intersections où il faut céder le passage, par exemple s'il n'a pas ralenti devant une priorité à droite, ou s'il n'a pas regardé à gauche en arrivant dans un carrefour à sens giratoire.

#### 7/ Communiquer avec les autres usagers (3 pts)

En clair, cela signifie : mettre les clignotants. Et de façon beaucoup plus rare, faire un signe de la main à un usager pour l'inviter à passer.

L'inspecteur vérifie donc que le candidat informe les autres usagers :

- de son intention de quitter son stationnement
- de son changement de direction, y compris quand il s'agit de dépasser un obstacle
- de son intention de sortir de l'anneau dans un carrefour à sens giratoire
- de son intention de s'arrêter en vue de se stationner

Les oublis de clignotants les plus fréquents portent sur les deux derniers points.

#### 8/ Partager la chaussée (3 pts)

Bien partager la chaussée signifie entre autres :

- Se placer correctement sur la chaussée, en serrant à droite, y compris dans les tournants.
- Choisir la bonne voie de circulation en faisant attention au marquage au sol
- Se positionner correctement dans un carrefour à sens giratoire, selon la direction choisie
- Anticiper un croisement impossible en s'arrêtant à temps.
- Etre bien positionné dans un tournant à gauche classique ou à l'indonésienne.

#### 9/ Maintenir des espaces de sécurité (3 pts)

En général, les distances de sécurité vers l'avant, c'est-à-dire entre leur véhicule et celui qui les précède, sont plutôt bien respectées par les candidats. Ce qui pose problème, ce sont les espacements latéraux.

Maintenir les espaces de sécurité sur les côtés cela signifie :

- Serrer à droite sans risquer de froter les flancs des pneus contre le trottoir, ou pire, de toucher le rétroviseur d'un véhicule stationné,

- Ne pas forcer le passage lors d'un croisement difficile quand on est pas sûr que l'espace sera suffisant (au moins 30 cm de chaque côté) et préférer s'arrêter.
- Ne pas manœuvrer trop près des autres véhicules lors d'un stationnement, d'autant plus que la plupart du temps, le candidat dispose de beaucoup de place pour effectuer sa manœuvre.

Les problèmes de distances de sécurité font partie de principales erreurs éliminatoires avec souvent une intervention de l'inspecteur, qui peut être amené à freiner ou toucher le volant pour éviter une collision.

Les candidats qui échouent à cause d'une reprise de volant sont ceux à qui le moniteur reprochait un regard trop fixe et/ou une allure excessive lors des croisements difficiles. Il est essentiel de ne pas se présenter à l'examen tant que ce problème n'est pas réglé.

10/ Analyse des situations 0 ; 0,5 ou 1 point :

L'inspecteur fondera son évaluation sur la base de faits et de comportements observés. Toutefois, il pourra questionner le candidat en cours d'épreuve sur sa perception et son interprétation d'une situation de conduite rencontrée.

Dans tous les cas l'expert devra se poser les questions suivantes :

- L'analyse est-elle assez rapide et juste pour permettre des décisions adaptées ?
- Le candidat a-t-il des difficultés à traiter l'ensemble des informations dans certaines situations ?
- Les éventuelles erreurs de conduite sont-elles dues à une mauvaise interprétation de la situation.

11/ Adaptation aux situations 0 ; 0,5 ou 1 point :

La qualité de la décision est évaluée à partir des comportements observés.

Le cas échéant, le candidat sait expliquer les raisons de ses choix. Il pourra être questionné en cours d'épreuve par l'inspecteur sur les conditions de réalisation d'une action de conduite rencontrée.

Dans tous les cas l'expert devra se poser les questions suivantes :

- Le candidat fait-il preuve d'anticipation dans les décisions ?
- Ses décisions sont-elles adaptées aux situations rencontrées ?

12/ Conduite autonome 0 ; 0,5 ou 1 point :

Art. 20. – de l'arrêté modifié du 19 février 2010 alinéa 4

« Pendant la phase de conduite effective, le candidat est placé en situation d'autonomie pendant environ 5 minutes. Cet exercice, qui peut être fractionné, consiste pour le candidat à suivre un itinéraire ou à se rendre vers un endroit préalablement défini par l'expert(e) ».

L'évaluation porte sur :

- la capacité du candidat à suivre seul un itinéraire, à se diriger vers un lieu précis en utilisant la signalisation.

Les bonus !!!

1 point de courtoisie :

« Le candidat se voit attribuer un point s'il a fait preuve pendant l'examen d'une attitude préventive et courtoise envers les autres usagers, et plus particulièrement les plus vulnérables.»

Le candidat se voit attribuer un point si :

- Il a démontré une attitude préventive à l'égard des usagers les plus vulnérables (piétons, deux roues, enfants, personnes âgées, etc.);

- Il a démontré sa capacité à interagir avec les autres usagers dans le but de résoudre favorablement des situations particulières.
- Le questionnement du candidat peut être utilisé pour étayer cette évaluation.

1 point pour conduite économique et respectueuse de l'environnement :

Le candidat se voit attribuer un point s'il a démontré pendant l'examen sa capacité à adapter sa conduite de manière à économiser la consommation de carburant et à limiter les rejets de gaz à effet de serre tout en maintenant de bonnes conditions de sécurité.» Remarques :

L'évaluation de cette compétence s'effectue tout au long de l'examen. Dans le cadre du bilan de compétences l'appréciation doit être globale.

Le niveau d'exigence dans la restitution de cette compétence doit être adapté à la conduite que l'on peut attendre de la part d'un conducteur débutant.

Ainsi, le candidat se voit attribuer un point, s'il est capable :

- de démarrer progressivement et sans à coups ;
- de faire preuve d'anticipation ;
- d'éviter les accélérations et les freinages brusques ;
- d'éviter les hauts-régimes et les bas-régimes du moteur ;
- Si l'erreur ponctuelle existe, elle ne peut, à elle seule, justifier de la non attribution du point relatif à cette compétence.

Les manœuvres

« Au cours de l'épreuve pratique, le candidat devra réaliser deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière : un freinage pour s'arrêter avec précision et une des six manœuvres en marche arrière suivantes :

1. Marche arrière en ligne droite.
2. Marche arrière en arrondi ou en angle.
3. Rangement en créneau.
4. Rangement en épi.
5. Rangement en bataille.
6. Demi-tour.

La réalisation du freinage pour s'arrêter avec précision est annoncée par l'expert et peut être effectuée à l'occasion de tout arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical, précis et bien visible.

Le choix de la manœuvre en marche arrière est à l'initiative de l'expert, qui détermine le moment où elle intervient et décrit au candidat son cadre de réalisation.

Cette manœuvre ne doit pas être réalisée sur le centre d'examen. Dans le cas où une manœuvre supplémentaire s'impose lors du retour sur le centre d'examen, elle ne peut être évaluée.

L'évaluation des manœuvres est incluse dans l'évaluation des compétences.»

1) Le freinage pour s'arrêter avec précision .

Il s'agit d'évaluer si le conducteur sait freiner progressivement pour immobiliser son véhicule avec précision.

1- L'évaluation du freinage pour s'arrêter avec précision est effectuée à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation

L'annonce est effectuée soit lors de la présentation de l'épreuve en précisant qu'il sera procédé à l'évaluation de cette manœuvre lors du parcours effectué, soit en cours de parcours en précisant que l'évaluation interviendra lors d'un prochain arrêt imposé par la signalisation.

Le freinage réalisé pour s'arrêter avec précision est jugé satisfaisant dès lors que le candidat sait ralentir progressivement avant l'arrêt et immobiliser le véhicule d'examen dans le respect de la réglementation.

2- L'évaluation du freinage pour s'arrêter avec précision est effectuée en utilisant un repère vertical.

Dans un souci de sécurité, l'expert doit :

- annoncer un repère vertical, précis, bien visible et suffisamment tôt (en fonction du lieu et de l'allure) ;
- éviter toute ambiguïté, tout effet de surprise ;
- ne pas utiliser la signalisation au sol (peu visible de loin).

Lorsque le freinage pour s'arrêter avec précision est effectué en agglomération : le résultat est jugé satisfaisant dès lors que le candidat a su ralentir progressivement avant l'arrêt et immobiliser le véhicule d'examen à hauteur du repère vertical (fenêtre latérale avant).

Lorsque le freinage pour s'arrêter avec précision est effectué hors agglomération : le résultat est jugé satisfaisant dès lors que le candidat a su ralentir progressivement avant l'arrêt et immobiliser le véhicule d'examen à hauteur du repère vertical (le point de repère doit se trouver entre les aplombs avant et arrière du véhicule).

Manœuvres numérotées de 1 à 6

Il s'agit d'évaluer l'observation périphérique, la maîtrise des commandes, à allure lente, en espace réduit et si le candidat sait libérer au maximum les espaces nécessaires au trafic et aux autres usagers.

- La marche arrière doit s'effectuer en ligne droite ou à un angle de rue.
- Les rangements (créneau, épi ou bataille) s'effectuent derrière un véhicule, entre 2 véhicules ou dans un emplacement tracé au sol.
- Les rangements épi ou bataille peuvent s'effectuer en marche avant dès lors qu'une marche arrière est nécessaire pour quitter l'emplacement.
- Le rangement en créneau s'effectue obligatoirement en marche arrière.
- Après un créneau, l'expert ne doit pas exiger le prolongement en ligne droite.
- Le demi-tour ne peut se réaliser que sur une chaussée peu fréquentée, de largeur suffisante, avec une bonne visibilité.

L'expert devra s'attacher à mesurer la démarche technique mise en œuvre pour réaliser la manœuvre et non sa réussite.

L'évaluation des manœuvres est incluse dans l'évaluation des compétences.

Par exemple, la précision ou l'imprécision de l'arrêt peut constituer un indice pour l'évaluation de la compétence dynamique : « adapter son allure aux circonstances ».

Les motifs d'ajournement

Les erreurs éliminatoires :

Comme son nom l'indique, une erreur éliminatoire, marquée d'une croix dans le tableau du CEPC, annonce d'office l'ajournement, même si le total des points est par ailleurs supérieur à 20.

a- Les interventions physiques

Lorsque l'inspecteur a été obligé d'intervenir pour assurer la sécurité, soit en freinant, soit en touchant le volant, l'issue de l'épreuve sera forcément défavorable.

Il peut y avoir intervention sur le frein :

- En cas de refus de s'arrêter à un feu rouge(ou orange) quand il n'y a aucun risque de collision par l'arrière,
- En cas de refus de s'arrêter pour laisser passer un usager prioritaire (véhicule, cycliste, motocyste, piéton..),

- En cas de risque de collision avec un autre usager (cycliste, piéton, véhicule qui nous croise, véhicule stationné), Y COMPRIS SI ON AVAIT LA PRIORITE,
- En cas de risque de heurt d'un élément de la voirie (trottoir, chicane),
- En cas d'accélération injustifiée et dangereuse (en virage par exemple).

Il peut y avoir intervention sur le volant :

- Quand le candidat veut entamer un dépassement sans avoir vérifié son angle mort et qu'il y a un risque de collision latérale avec un autre usager,
- Quand le candidat se rapproche dangereusement des véhicules stationnés à droite (plus rarement à gauche),
- Quand le candidat ne sait pas négocier un virage/un tournant et risque de rouler sur le bas côté ou le trottoir.

b- Le non respect du code de la route (même s'il n'y a pas d'intervention)

Parmi les fautes les plus courantes, on trouve :

- l'absence d'arrêt total au ' stop ' (roues non immobilisées complètement) ou le redémarrage après un arrêt trop précoce (avant la ligne) ;
- Le refus de priorité ( même s'il n'y a pas eu d'intervention)
- Le dépassement d'un bus à l'arrêt ou d'un véhicule qui manœuvre alors qu'il y a une ligne blanche,
- le refus de s'arrêter pour laisser passer un véhicule venant d'en face alors que l'on est du côté de l'obstacle
- L'excès de vitesse répété (supérieur à 3 ou 5 km/h au-dessus de la limitation)

c- Les interventions orales répétées ou non

Les inspecteurs ont tendance à faire des remarques, plus ou moins fréquentes, sur la conduite du candidat.

Ces remarques qu'il faut prendre comme des conseils doivent permettre au candidat de se ' rattraper ', et de montrer qu'il peut mieux faire.

Mais si une même remarque est répétée plus de deux fois, ou si l'inspecteur est sans cesse amené à faire des observations, il conclura à un défaut de formation qui amènera à une dégradation de points dans la compétence concernée et pourra donner lieu à un avis défavorable par le biais d'un nombre de points insuffisant.

Les remarques les plus courantes sont celles qui concernent les clignotants, l'observation et les contrôles dans les angles morts. Un peu moins souvent, le candidat aura des observations sur sa trajectoire, son allure ou ses espaces latéraux de sécurité.

Cela dit, ces dernières interventions verbales sont à la limite de la faute éliminatoire.

En conséquence, l'inspecteur sera peut être amené à intervenir sans avoir le temps de vous avertir.